

44 - Subventions à diverses associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient la vie sportive locale à travers la mise à disposition d'installations ou l'aide à l'organisation de manifestations. Mais elle apporte également son appui grâce à des dispositifs qui recouvrent différents champs d'intervention des associations : organisation de manifestations exceptionnelles, animations. Il est proposé le versement de subventions dans ces différents dispositifs.

1 - Programme «Manifestations sportives»

- Besançon Ring Athlétic

Après sa médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Pékin, Khédafi DJELKHIR a brillamment poursuivi sa carrière chez les professionnels. A ce jour, il compte 12 combats, tous victorieux, dont 9 avant la limite et par KO.

Pour la première fois depuis son passage chez les professionnels, Khédafi DJELKHIR boxera devant son public à Besançon le 8 juin 2012. Il sera opposé à Terran FRANKLIN, un colombien affichant un palmarès de 34 victoires.

Ce combat comptera pour le championnat WBO. Le vainqueur sera classé parmi les 10 meilleurs mondiaux.

Un premier acompte de 4 000 € avait été décidé par le Conseil Municipal de décembre pour l'organisation de ce combat. Il est proposé d'attribuer pour solde la somme de 16 000 €.

- Besançon Racing Club - Organisation d'un échange antillais

Il est proposé l'attribution d'une somme de 300 €.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 16 300 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.004822 CS 20300.

2. Programme «Animations sportives»

Soutien aux structures engagées dans des actions d'animation

* Participation à Vital'Printemps :

Besançon Volley Ball	325 €
Olympique de Besançon	325 €
DSA	325 €
La Saint-Claude	360 €
ESBM	240 €

* Action Place au Sport :

MJC Clairs-Soleils	1 000 €
Opération «le sport au service du projet de quartier»	

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 575 € sera prélevée au chapitre 65.40/6574. 004825 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder par un déplacement de crédits de 500 € en provenance des crédits de la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale inscrits au chapitre 65.824/6574 CS 47003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

«Mme Catherine THIEBAUT : Vous connaissez la position des élus Europe Ecologie Les Verts sur la boxe professionnelle ; par conséquent nous nous abstenons sur le premier point de ce rapport, à savoir l'attribution de 16 000 € au Besançon Ring Athlétic. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. Quels sont ceux qui sont contre ? Aucun. Ce rapport est donc adopté. Monsieur OMOURI je ne vous ai pas vu, ce point est voté de toute façon mais je vous redonne la parole.

M. Michel OMOURI : Juste une remarque à mes chers amis écolos. Au dernier conseil municipal j'avais fait une intervention sur les travaux sur le terrain de foot de Rosemont : 2 millions d'euros. J'avais dit à l'époque que je voyais que les écologistes votaient la subvention de fonctionnement... je dirais pas de fonctionnement mais d'investissement pour que l'équipe de réserve du BRC puisse jouer sur le terrain. Ils avaient dit à l'époque : non, on n'a jamais été contre l'aide au BRC et aujourd'hui qu'est-ce que j'entends ? Les écolos cette fois-ci, qui ont complètement changé et qui sont contre le sport de haut niveau. Alors je dis simplement à mes amis écologistes : ayez une cohérence politique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'ils ont dit. Non. Monsieur OMOURI, je me dois d'être objectif comme toujours, la remarque de Catherine THIEBAUT était sur la boxe professionnelle, point barre, c'est tout, ils n'ont pas mis en cause le reste».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les subventions proposées (sauf pour la subvention attribuée au Besançon Ring Athlétic pour laquelle 12 abstentions ont été exprimées).

M. LE MAIRE, M. GHEZALI et M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.